

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	<b>Séance publique du 23 septembre 2021</b>	<b>N° 2021-458</b>

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET  
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre  
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre  
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre  
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre  
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre  
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre  
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre  
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre  
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre  
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre  
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre  
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Jérôme PESKINA à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre  
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre  
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre  
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre  
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre  
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 23 septembre 2021</b>	<b><i>Délibération</i></b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Mission enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	<b><i>N° 2021-458</i></b>

---

**Ecole supérieure des Beaux Arts de Bordeaux - Subvention annuelle de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. L'École supérieure des Beaux-arts de Bordeaux**

L'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (EBABX) est un établissement public de coopération culturelle qui dispense un enseignement supérieur en arts plastiques. Elle constitue, au regard de la qualité de ses formations, un atout essentiel pour le rayonnement du territoire métropolitain en matière d'enseignement supérieur et de recherche artistique. Elle s'est engagée dans un projet de développement et de structuration de ses unités de recherche et la création d'un 3ème cycle.

L'EBABX a pour missions, dans le cadre territorial de l'organisation de l'enseignement des arts plastiques:

- la préparation aux diplômes nationaux (Master art et design) et aux diplômes délivrés par l'EPCC (Etablissement public de coopération culturelle),
- la formation artistique, scientifique et technique de créateurs aptes à concevoir, développer et promouvoir toute réalisation dans le domaine des arts plastiques,
- la conception, la mise en œuvre et la collaboration avec d'autres institutions de recherche dans les diverses disciplines des arts plastiques,
- la valorisation des travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants,
- la coopération avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

Par ailleurs, l'EPCC dispense, porte ou participe à :

- des cours de pratiques amateurs via ses cours publics sur le territoire métropolitain,
- une résidence internationale de recherche et de création « le Pavillon »,
- un programme post Master « le Papillon »,
- des enseignements de formation continue en direct ou dans le cadre de partenariats avec les universités du territoire,
- toute action de formation en direction de publics divers.

L'EBABX en quelques chiffres :

- 250 étudiants dont 42 % d'étudiants boursiers et 10 % d'étudiants étrangers,
- 5 années de formation – 1 dispositif de professionnalisation post-Master « le Papillon » - une résidence internationale de création « le Pavillon » ; 2 500 heures de cours en 1er cycle – 1

- 200 heures de cours en 2ème cycle,
- 40 enseignants permanents – 4 enseignants associés – 80 intervenants/artistes/universitaires invités chaque année,
- 60 conventions de partenariats nationaux – 20 conventions de partenariat internationaux – 25 écoles supérieures et universités partenaires.

Membre du Club des grandes écoles d'Aquitaine, du réseau des écoles supérieures d'art publiques de la Nouvelle-Aquitaine « Grand Huit » et de l'Association nationale des écoles supérieures d'art (ANdÉA), l'école supérieure des Beaux-arts de Bordeaux constitue, au regard de la qualité de ses formations, un atout essentiel pour le territoire métropolitain en matière d'enseignement supérieur et de recherche artistique.

L'EBABX contribue également fortement au développement de l'art contemporain à Bordeaux dans ses liens étroits avec le CAPC (Centre d'arts plastiques contemporains), musée d'art contemporain de Bordeaux, Arc en rêve, centre d'architecture, le Musée des arts décoratifs et du design, le Frac Aquitaine (Fonds régional d'art contemporain d'Aquitaine), et les réseaux aquitains, nationaux et internationaux.

## 2. Projet de développement de l'EBABX

Comme toutes les écoles supérieures d'art, l'EBABX a été lors de ces dernières années, profondément réformée dans ses statuts et son fonctionnement, parallèlement à des évolutions conséquentes des enseignements et de la recherche. Elle poursuit actuellement son évolution dans le contexte de la nouvelle grande région et avec la Métropole désormais compétente en matière d'enseignement supérieur et recherche.

L'EBABX a ainsi engagé depuis 2017 une reconfiguration de son cursus participant à la fois au renouvellement de la tradition des grandes écoles de Beaux-arts et de manière inédite, à la recherche.

Le premier cycle est structuré par un choix de « Parcours », se distinguant par des thématiques de recherche et de création, et permettant aux étudiants des trois années de collaborer.

Le deuxième cycle est organisé en « Plateformes », articulant le projet de l'étudiant (voyage international, mémoire de recherche et diplôme art ou design) grâce à des séminaires théoriques et à l'accompagnement des ateliers techniques.

Ces parcours et ces plateformes sont structurés au sein de « Champs de recherche », poursuivis par des programmes ou des unités de recherche.

En 2018, l'unité de recherche « Édition et écritures artistiques (imprimé, film, son, média) » a été lancée sous la forme d'une plateforme éditoriale (physique et numérique). Cette plateforme a constitué dès sa création un pôle de ressources pour édifier une base de données et un instrument de travail contributif.

L'EBABX s'est également engagée vers l'ouverture d'un troisième cycle en 2019, dont le développement s'appuie sur la structuration de ses unités de recherche et de son dispositif post-master « Le Pavillon ».

La recherche à l'EBABX fait partie de la reconfiguration que l'ensemble de l'équipe enseignante et technique a effectuée depuis 2017. L'articulation de la Recherche avec l'ensemble du Cursus a été définie au moment de la reconfiguration, comme des champs de recherche qui donnent le climat général des études de l'EBABX : l'air qui fait respirer l'ensemble des études et qui définit aussi l'atmosphère particulière du territoire.

Deux champs de recherche sont actuellement portés par l'EBABX :

- unité de Recherche monstration-édition (Écritures du Monde),
- unité de Recherche MAS-Média-anthropologie-situation.

Ces deux champs Recherche ont vocation à concerner à la fois l'option Art et l'option Design, donner une perspective à l'ensemble du cursus.

La visée est, dans ce cadre, à moyen terme, la constitution d'un « laboratoire transdisciplinaire » avec des rapprochements et croisements entre arts et sciences et pour cela des partenariats avec les universités.

### 3. Bilan 2020

Comme pour tout acteur de l'enseignement supérieur public-culture, l'année 2020 et l'activité de l'année 2021 ont été marquées pour l'EBABX par la gestion de la crise sanitaire.

Dès la période de premier confinement au mois de mars 2020, l'EBABX a assumé une position forte de moyen terme posant les modalités de réalisation des formations et évaluations à distance en période de complet confinement.

Des moyens importants ont immédiatement été mobilisés pour répondre aux enjeux techniques d'externalisation de nos systèmes d'information, mises en place de plateformes d'échanges et de travail tout autant que d'organisation des concours d'entrée et évaluation des étudiants en fin de 1er et 2ème cycle complètement à distance.

La mobilisation de l'ensemble des personnels, des financeurs publics et partenaires de l'EBABX a été importante, tout autant dans l'accompagnement des étudiants au plan social et psychologique (consultations médicales ; bourses exceptionnelles...) que dans la restauration d'un accueil physique ininterrompu depuis le mois de mai 2020 des étudiants au sein des ateliers de production et de travail qui font l'identité et la singularité d'une école supérieure d'art.

L'année 2020 a été fortement marquée par la gestion de la crise sanitaire, avec la mise en place de moyens nécessaires à l'enseignement à distance.

L'EBABX a également tenu ses engagements en matière de dépôt de dossier auprès du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) fin 2020 et début 2021, pour une évaluation en plusieurs étapes (février / mai / juillet / octobre / décembre) en 2021 avec une accréditation amenée à être délivrée pour la période 2022-2026.

### 4. Chantiers 2021 - 2023

De 2021 à 2023, cinq chantiers importants restent à poursuivre :

- déploiement des plateformes du deuxième cycle : coordination entre les référents artistiques du suivi des projets personnels des étudiants, la préparation et le bilan des voyages et stages individuels, les séminaires de recherche et les séminaires de méthodologie collectifs,
- reconnaissance pleine et entière d'un DNSEP (Diplôme national supérieur d'expression plastique) option Design,
- mise en place de la formation continue pour la formation des formateurs aux cours publics amateurs sur tout le territoire métropolitain,
- préfiguration d'un troisième cycle complet : un post-master commun EBABX/Université, une résidence de création de recherche et un DSRA (Diplôme supérieur de recherche en art) expérimental,
- récupération de l'école (gérée par l'association étudiante), la matériauthèque (en lien avec les entreprises et acteurs du secteur de proximité) et les projets *Jardins* qui verront leur plein déploiement de 2021 à 2023 sur 3 sites de l'EBABX.

### 5. Le soutien de Bordeaux Métropole

La Métropole, compétente en matière de « soutien et aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche », a pour ambition de participer à faire de la Métropole bordelaise, une Métropole européenne de la connaissance ouverte sur la société, l'économie et le monde.

Dans le cadre de sa stratégie en matière de soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation adoptée le 8 juillet 2016, la Métropole a défini comme axe d'intervention, le soutien à l'enseignement supérieur et la recherche métropolitains, véritables leviers de développement et rayonnement territorial.

Établissement d'enseignement supérieur et acteur culturel de la métropole bordelaise et de la Nouvelle Aquitaine, l'EBABX occupe une place singulière dans le paysage de l'enseignement artistique sur le territoire. Elle répond en effet pleinement à l'enjeu d'y

disposer d'une offre publique de qualité en matière d'enseignement supérieur en arts plastiques.

Aussi, au regard de ces éléments et de la qualité de son projet, la Métropole est fondée à accompagner l'EBABX sur ses objectifs de développement en matière de recherche et de spécialisation.

Pour cela, il est proposé de formaliser un nouvel accompagnement dans le cadre d'une nouvelle convention triennale 2021-2023.

Bien qu'inscrit dans le cadre d'un partenariat pluriannuel, les modalités du partenariat entre l'EBABX et Bordeaux Métropole sont définies chaque année au moyen d'une convention particulière relative à l'exercice concerné.

## 6. Plan prévisionnel de financement

### 6.1 Convention triennale 2021-2023

Chaque année le Conseil de Bordeaux Métropole sera sollicité pour arrêter le montant de la subvention effectivement attribuée annuellement au vu des actions à réaliser.

### 6.2 Convention 2021

Pour l'année 2021, Bordeaux Métropole est sollicitée par demande en date du 25/05/2021 pour un soutien financier de 50 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 4 203 917 € dont le détail figure en annexe à la convention.

### 6.3 Indicateurs financiers

	Budget 2021 adopté le 1er décembre 2019 D.28-2019
Charges de personnel / budget global	(3 600 966 € / 4 203 917 €) 85,65 %
% de participation de BM / Budget global	(50 000 € / 4 203 917 €) 1,18 %
% de participation des autres financeurs /Budget global	DRAC Nouvelle-Aquitaine : 11,63 % Conseil régional : 3,52 % Ville de Bordeaux : 77,23 % Fonds européens : 0,47 % Recettes propres : 5,94 %

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** La loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

**VU** les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2016/425 du 8 juillet 2016 relative à la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,

**VU** la demande formulée par l'organisme n° 2021/00653 en date du 25 mai 2021,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la demande de subvention de l'EBABX pour la mise en œuvre de son projet de développement est recevable au titre de la compétence de notre établissement public en matière de soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

## **DECIDE**

**Article 1** : d'attribuer, pour l'exercice 2021, une subvention de fonctionnement de 50 000 €

en faveur de l'EBABX,

**Article 2** : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de partenariat triennale 2021/2023 ci-annexée, valant convention financière pour 2021,

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 657382, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>29 SEPTEMBRE 2021</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>29 SEPTEMBRE 2021</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---	--